

N°485

du 30
Mars
2012

Editorial

Par Koffi
SOUZA

LES MAUX DU MALI

La juste condamnation unanime du coup d'état au Mali, la réaction prompte et vigoureuse de la CEDEAO demandant sous peine de lourdes sanctions le rétablissement du Président Toure dans ses fonctions ne doivent pas faire illusion. La situation au Mali était grave avant le coup. Elle le restera si les autorités légitimes sont remises en place.

Depuis plusieurs mois la situation d'ATT était fragilisée. Les puissances occidentales lui reprochaient son manque de vigueur dans la répression des activités d'Al Qaïda et notamment les prises d'otages. Sur le plan interne, on blâmait sa nonchalance face à la rébellion touarègue. L'armée mal équipée était humiliée par ces combattants venus de Libye avec des armes modernes. La réaction trop molle de l'exécutif après l'exécution de 82 militaires par les rebelles a sans doute poussé les putschistes à passer à l'acte compromettant la belle image démocratique du pays.

Le rétablissement au pouvoir d'ATT dont le mandat expire bientôt ne règle pas le problème. L'élection présidentielle ne pourra pas se tenir dans les délais prévus. Dans un tel cas de vacance, les fonctions de président devront selon la constitution être exercées par le président de l'assemblée Nationale.

Le problème de la rébellion touarègue reste entier. Le Mali aura besoin d'un concours international pour amorcer un règlement.

Dans cette immense zone où se termine l'Afrique du Nord et où commence l'Afrique Noire une page d'instabilité s'est ouverte. Elle n'est pas près de se refermer.



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.2 Reconnaissance pour la vitalité de la Coopération Franco-Togolaise

Le Président Sarkozy fait Robert Dussey, Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

P.3 Fin de la mission de la Commission
Vérité Justice Réconciliation

Mgr Barrigah remet le
rapport final avec des
recommandations à
Faure mardi prochain



Robert Dussey recevant sa décoration des mains de l'Ambassadeur de France au Togo

P.7 Inauguration de siège

**Togo Télécom
change son espace
«Anani Santos»
en «Place de
l'Indépendance»**

P.3 Futur décret sur les baux au Togo / Contrairement
à l'usage d'habitation

Des prix de loyer relevés pour les locations à usage professionnel

* Il s'entend toute activité commerciale, industrielle,
artisanale ou professionnelle.

P.3 Politiques et actions publiques au plan local

La CNSC diagnostique les freins au développement des communes togolaises

moovpacks
Faites vous plaisir doublement
avec nos packs duo



REPÈRES

Utiliser rationnellement l'eau

Le ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique villageoise, Général Zakari Nandja a appelé le mercredi 22 mars à Lomé, les Togolais à une meilleure utilisation et gestion intégrée des ressources en eau pour la sécurité alimentaire au Togo.

C'était dans son message à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de l'eau célébrée chaque 22 mars et dont le thème cette année est "L'eau et la sécurité alimentaire". Le ministre Nandja a relevé l'importance de cette denrée pour les besoins de consommation humaine et dans l'agriculture, précisant que sa disponibilité a toujours conditionné la présence et les activités humaines. Selon lui, le développement économique va de pair avec la croissance de la consommation de l'eau et la survenance des problèmes de disponibilité et de qualité. Aussi, a-t-il souligné que cette journée doit être l'occasion pour réfléchir sur sa conservation et son développement. "Nous devons prendre conscience qu'en plus du fait qu'elle contribue à notre bien-être dans ses utilisations de loisirs, de transport, de productions d'énergie et autre, l'eau est fondamentalement reconnue comme besoin essentiel pour la vie et la survie de tous les êtres vivants et, c'est à juste titre qu'elle est sacralisée depuis les civilisations anciennes", a précisé le ministre Nandja. Il a attiré l'attention sur la rareté de cette denrée et ses conséquences ainsi que la nécessité de sa maîtrise pour la production. "Aujourd'hui sur une population de sept milliards d'être humains, il ya près d'un milliard qui souffre de faim chronique surtout dans les régions arides ou à fort taux de densité où les techniques agricoles restent médiocres", a-t-il indiqué. Le Gal Nandja rassure que le Togo bénéficie encore d'une assez bonne pluviométrie qui, associée à une bonne politique agricole, assurent aux populations la sécurité alimentaire. Il a néanmoins insisté sur la prise de conscience des conséquences du changement climatique dont la plus importante est la perturbation des saisons. "L'eau devra être regardée sous l'angle d'une denrée qui se raréfie. Et si l'agriculture doit rester le moteur du développement, alors il importe de repenser la gestion de nos eaux", a-t-il signifié. Le ministre a souligné que le gouvernement, dans ses efforts en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau, s'est engagé dans les réformes juridiques et réglementaires qui ont abouti à l'adoption et à la promulgation de la loi portant code de l'eau qui consacre la gestion intégrée des ressources en eau. Le Gal Nandja a affirmé que la sécurité alimentaire pour être durable impose une discipline et des efforts sur l'accès à l'eau (douce) potable, la limitation des pollutions et la préservation des sols. Il a conclu en affirmant qu'il existe des possibilités de surmonter les difficultés liées à la nécessité de trouver des sources d'eau stable pour l'agriculture et l'élevage en investissant dans l'irrigation lorsque les circonstances le permettent, en améliorant l'efficacité d'utilisation de l'eau et en adoptant des pratiques agricoles faisant un usage intelligent de cette denrée.

Gestion Durable des Forêts

Le Groupe National de Travail sur la Gestion Durable des Forêts au Togo (GNT/GDF-Togo) s'est fait connaître au public au cours d'une conférence de presse, le jeudi 22 mars à Lomé.

Placée sous le thème "Gestion Durable des Forêts" (GDF) du Togo, la rencontre s'inscrit dans la cadre de la mise en œuvre du plan d'action triennal 2011-2013 de l'organisation. L'objectif est de faire connaître au public l'existence et les activités du GNT et de faire l'état des lieux de la forêt au Togo. Elle a connu la participation du secrétaire général au ministère de l'Environnement et des Ressources forestières, Dakou Didi. Le coordonnateur technique du GNT/GDF-Togo, Pr Kokou Kouami, faisant l'état des lieux de la forêt au Togo, a indiqué que le pays hérite d'une situation forestière limitée avec 2% de forêts semi-déciduées dégradées, 18% de Savanes et 80% de zone de cultures (jachères). Il a ajouté que le Togo dispose de 83 aires protégées couvrant 800.000 ha soit 14% du territoire national. Pour le Pr Kouami, des indicateurs visibles de dégradation de la forêt tels que les défrichements extensifs, la dégradation des écosystèmes de Savanes et les banalisations des feux de végétation et du braconnage, exposent le pays à des conséquences graves. Créé en 2010 le GNT a pour mission d'encourager une plus grande participation locale à la gestion durable des forêts, de créer un partenariat avec les sociétés forestières et d'appuyer la mise en œuvre et la supervision des activités de certification, permettant au bois togolais d'être compétitif sur le marché international. Le GNT contribue aussi à l'accroissement, l'aménagement des forêts à l'horizon 2050 en vue de permettre à la flore d'assumer ses fonctions sociale, économique et écologique.

Bilan des formations sanitaires de la Maritime

La direction régionale de la Santé Maritime a tenu du 20 au 22 mars à Tsévié, sa revue annuelle des activités sanitaires de l'année 2011 à l'intention des formations de soins de la région Maritime.

Les travaux ont permis aux districts sanitaires et aux hôpitaux de relever les points forts et les faiblesses puis de planifier les activités de 2012. Chaque formation sanitaire de la région Maritime a présenté le rapport des activités réalisées dans la gestion financière, la santé de la reproduction, la vaccination, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, l'hygiène et assainissement et l'Information, l'Education et la Communication (IEC). Le préfet du Zio, Adossi Komi Séna a remercié les agents de la santé pour les efforts fournis dans la prise en charge des malades. Il les a invités à éduquer la population sur les mesures de l'hygiène en vue d'éviter les maladies. La directrice de la santé Maritime, docteur Apétsianyi Josée a invité le personnel soignant à la persévérance pour relever les indicateurs dans chaque activité planifiée pour l'amélioration de la santé de la population. Le représentant du directeur général de la Santé, Dégbly Yawo Didier a déclaré que la revue annuelle est une occasion de partage d'expériences pour une analyse approfondie des activités réalisées en vue de la planification de celles de l'année en cours.

Reconnaissance pour la vitalité de la Coopération Franco-Togolaise

Le Président Sarkozy fait Robert Dussey, Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur

La rumeur courait depuis des mois. Elle a été confirmée hier soir à l'ambassade de France au cours d'une cérémonie des plus émouvantes, une atmosphère toute empreinte de philosophie allemande et grecque. Le conseiller diplomatique du Président Faure Gnassingbé, Robert Dussey, est fait Chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur de France par le président Sarkozy. La distinction lui a été remise hier soir par l'ambassadeur de France, M. Nicolas Warnery. Pour le représentant de la France, "au-delà du diplomate, la France honore un philosophe, un écrivain prolifique et l'un des experts du continent"

M. Robert Dussey, "ami de longue date de la France", est



distingué surtout pour ses efforts dans le renforcement des relations franco-togolaise mais surtout pour sa diplomatie en faveur du retour du Togo sur la scène internationale depuis 2007. C'est sa finesse et sa grande qualité de diplomate qui est distinguée.

Ce n'est un secret pour

personne, le jeune diplomate d'à peine 39 ans est considéré comme l'un des principaux artisans de la reconnaissance internationale du Togo. Membre de la Communauté San't Egidio, ce catholique kantien, né à Bangui, fêru d'études théologiques à Brazzaville chez les Communautés des Béatitudes puis des Franciscains, est animé d'un sentiment de paix et de réconciliation pour son pays. Il a œuvré efficacement dans l'ombre pour un rapprochement entre Faure Gnassingbé et l'opposant historique Gilchrist Olympio. Il a été également à l'œuvre dans le réchauffement des relations germano-togolaise après le grand froid de 1993-2007.

C'est donc une pièce maîtresse du dispositif diplomatique togolais que le président Nicolas Sarkozy vient d'honorer d'une des plus des hautes distinctions françaises.

Universitaire, enseignant de philosophie, Robert Dussey est aussi écrivain, auteur d'un essai au titre corrosif, *L'Afrique malade de ses dirigeants politiques* (Editions Picolec 2008), dans lequel il épingle les leaders politiques et les dictatures africains d'être responsables du délitement de l'Afrique. Partant des analyses dénigrantes voire racistes de Hegel, de certains grands

philosophes et leaders d'opinion sur la destinée de la race noire, M. Dussey a montré que le développement de l'Afrique n'est qu'une question d'organisation, que le continent parviendra à l'émergence et à la renaissance totale si les handicaps concernant son organisation politique sont levés. Il a tracé des voies possibles du développement.

Epris de paix, M. Dussey a également écrit deux essais sur la réconciliation au Togo, dont "Penser la réconciliation au Togo" et tracé des voies possibles pour mettre fin à la sempiternelle crise togolaise. Il fut le premier à parler du Grand Pardon.

Robert Dussey est aussi auteur d'un roman, *Une comédie sous les tropiques* (Harmattan 2010).

Dans son mot de remerciement, très à cheval sur une leçon de philosophie, Robert Dussey a longuement exploré le paradigme de la "reconnaissance". Allant tour à tour de Platon à Nietzsche, en passant par Hegel, M. Dussey a témoigné sa reconnaissance à la France une citation très proustienne: " Soyons reconnaissants aux personnes qui nous donnent du bonheur ; elles sont les charmants jardiniers par qui nos âmes sont fleuries".

Arts Plastiques

Kossi ASSOU fait artiste émérite

L'artiste plasticien Kossi Assou, a été fait artiste émérite par l'Association OR NOIR, samedi dernier à l'Institut Français de Lomé. Plasticien-designer, également enseignant à l'EAMAU,

au Togo et en Afrique. M. Assou était directeur EWOLE, un festival d'arts plastiques et visuels.

Kossi Assou a reçu le prix des mains de M. Bienvenu KOUDJO, représentant la Francophonie et de



a été distingué pour l'ensemble de sa création et de ses actions en faveur de la création et de la culture

M. Edoh AKAKPO, Directeur de Cabinet et Représentant du Ministre des Arts et de la Culture.

Musée

Deux morceaux d'Einstein au musée

Deux bouts du cerveau du célèbre physicien sont exposés sous verre dans un musée de Londres. Deux petites parties du cerveau d'Albert Einstein sont exposées dès le 29 mars au sein de la Wellcome Collection de Londres, rapporte The Guardian. Le titre de l'exposition The Mind as Matter - la matière de l'esprit - se consacre exclusivement au plus mystérieux des organes humains. Dans ce musée dédié à l'art et à la science, sont réunis plus de 150 objets qui ont pour thème le cerveau et les recherches qui en découlent.

Les deux parties de la cervelle d'Einstein ne sont pas les seuls organes visibles lors de l'exposition. Elles côtoient le cerveau d'Edward Ruloff, célèbre meurtrier du 19e siècle, qui figure comme l'un des plus gros jamais connus. Ou encore le cerveau d'Helen Gardener "qui a lutté pour

prouver que la différence de masse cérébrale selon le sexe n'avait aucune incidence sur les capacités intellectuelles" selon Europe 1. Est également visible un morceau de cerveau qui a pris une balle de revolver.

Le cerveau d'Einstein en 240 morceaux

Albert Einstein avait demandé lors de sa mort - survenue en 1955 - que son corps soit inhumé. Son cerveau a d'abord été prélevé, coupé en 240 morceaux, et dispersé aux quatre coins du globe. Nombreux sont les chercheurs qui ont tenté d'analyser pendant des années les raisons d'une telle intelligence chez le chercheur théoricien. Les résultats ne sont pas très convaincants.

Au final, l'exposition "ne demande pas ce que le cerveau fait pour nous mais ce que nous faisons pour le cerveau", informe le musée. Tout un programme.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Futur décret sur les baux au Togo / Contrairement à l'usage d'habitation

Des prix de loyer relevés pour les locations à usage professionnel

* Il s'entend toute activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle.

Sylvestre D.

Lors de son conseil des ministres du 14 mars dernier, l'Exécutif togolais examinait en première lecture le décret portant réglementation des baux d'habitation et à usage professionnel au Togo. Avant son adoption prochaine à la suite du partage des 78 articles du texte avec tous les acteurs intéressés. Dans une précédente parution, L'UNION ressortait que la proposition de l'équipe de Faure Gnassingbé veut désormais une fixation au mètre carré (m²) des prix de loyer, en fonction de la superficie réellement occupée et de la zone géographique : à Lomé, de 750 à 900 francs Cfa par m² au centre commercial, de 650 à 750 francs Cfa par m² dans les zones industrielles, de 550 à 650 francs Cfa par m² dans les zones d'habitation, de 500 à 550 francs Cfa par m² dans les zones périphériques et de 350 à 450 francs Cfa par m² dans les zones périurbaines. Dans les autres villes du pays, entre 250 et 550 francs Cfa par m² au centre-ville, entre 150 et 300 francs Cfa par m² pour les périphéries. Les coiffeurs, couturiers, établissements d'alimentation générale, de commerce import/export, etc. ne doivent pas trop vite se réjouir. Le texte a distingué entre l'usage d'habitation et l'usage professionnel.

Ainsi, est réputé bail à usage professionnel, toute convention écrite ou non, entre une personne investie par la loi ou une convention du droit de donner en location tout ou partie d'un immeuble, et une autre personne physique ou morale, permettant à celle-ci, le preneur, d'exercer dans les lieux avec l'accord de celle-là, le bailleur, une activité commerciale, industrielle, artisanale ou toute autre activité professionnelle. Au plan du loyer à appliquer, les deux parties fixeront le montant, toujours en fonction de la superficie réellement occupée et de la zone géographique de situation du local, au mètre carré. Et suivant les estimations indicatives suivantes : à Lomé, entre 4.000 et 5.000 francs Cfa le m² dans un centre commercial, de 3.500 à 4.500 francs Cfa le m² dans les zones industrielles, de 2.000 à 3.500 francs Cfa le m² dans les zones d'habitation et de 1.200 à 2.000 francs Cfa le m² dans les zones périphériques. Alors que dans les autres villes du pays, le prix variera entre 2.000 et 3.500 francs Cfa le m² dans les centres-villes et entre 300 et 1.000 francs Cfa le m² dans les périphéries. Du coup, par exemple, pour la même surface de 3m x 3m dans un centre commercial, le preneur pourra être facturé à 45.000 francs Cfa le mois



Komlan Nunyabu, Ministre de l'Habitat

(maximum), contre 8.100 francs Cfa s'il veut en faire une habitation.

Contrairement au plancher de trois ans pour les bailleurs personnes physiques et de six ans pour les bailleurs personnes morales, sauf dérogation, en bail d'habitation, les parties fixent librement la durée du bail à usage professionnel. Autrement, ce bail peut être conclu pour une durée déterminée ou indéterminée. Avec la précision que, à défaut d'écrit ou de terme fixé, le bail est réputé conclu pour une durée indéterminée. Il prend effet à compter de la signature du contrat, sauf convention contraire des parties.

Le bailleur fait procéder, à ses frais, dans les locaux donnés à bail, à toutes les grosses réparations (celles des gros murs, des voûtes, des poutres, des toitures, des murs de soutènement, des murs de clôture, des fosses septiques et des puits) devenues nécessaires et urgentes. En ce cas, le preneur en supporte les inconvénients, c'est-à-dire les bruits ou arrêts d'activité. Qu'à cela ne tienne, le texte précise que le montant du loyer est alors diminué en proportion du temps et de l'usage pendant lequel le preneur a été privé de la jouissance des locaux. Le bailleur peut demander, à la juridiction compétente, la suspension du bail pendant la durée des travaux si les réparations urgentes sont de nature à rendre impossible la jouissance du bail. Ou bien la résiliation judiciaire. Lorsque le bailleur refuse d'assumer les grosses réparations qui lui incombent, et cela arrive fréquemment, le preneur peut se faire autoriser par la justice à les exécuter pour le compte du bailleur. Et c'est la juridiction qui fixe le montant des réparations et les modalités de leur remboursement.

Dans les rapports de bail, il arrive que des propriétaires fassent problème pour avoir découvert, par

exemple, que le preneur transforme une partie de son atelier en commerce d'alimentation générale, parce que ça ne marche pas fort. C'est-à-dire qu'il veut plus exploiter sa pièce pour s'épanouir, alors qu'il ne l'a pas dit au début. L'Autorité y a réfléchi. « Le preneur est tenu d'exploiter les locaux donnés à bail en bon père de famille et conformément à la

destination prévue au bail. Toutefois, il est possible, pour le preneur, d'adjoindre à l'activité prévue au contrat de bail des activités connexes ou complémentaires relevant d'un même domaine que celui envisagé lors de la conclusion du bail. Le preneur doit en aviser de manière expresse le bailleur. Le bailleur peut s'y opposer pour des motifs graves. En cas de changement de l'activité prévue au contrat, le preneur doit obtenir l'accord préalable et exprès du bailleur qui peut s'y opposer pour des motifs sérieux. En cas de conflit entre le bailleur et le preneur, il appartient à la partie la plus diligente de saisir la juridiction compétente », mentionne l'article 49. Sauf stipulation contraire du bail, toute sous-location totale ou partielle est interdite. Le droit au renouvellement du bail à durée déterminée ou indéterminée est acquis au preneur qui justifie avoir exploité, conformément aux stipulations du bail, l'activité prévue à celui-ci, pendant une durée minimale de deux ans. Aucune stipulation du contrat ne peut faire échec à ce droit. En cas de renouvellement exprès ou tacite, le bail est conclu pour une durée minimale de trois ans...

Politiques et actions publiques au plan local

La CNSC diagnostique les freins au développement des communes togolaises



Le bâtiment abritant la Mairie centrale de Lomé

Après les reports successifs de 2008, 2009, 2010, 2011 et, probablement, 2012, les élections locales devront se tenir un jour. Et les légitimes maires et conseillers municipaux – en remplacement des actuels présidents de délégations spéciales et leurs suites – vont hériter d'une gestion rétrograde des communes. Ce qui a poussé la Concertation nationale de la société civile (CNSC-Togo) à réaliser en 2010 un monitoring des budgets et actions publiques dans neuf communes du Togo : Aného, Atakpamé, Dapaong, Kara, Kpalimé, Mango, Sokodé, Tsévié et Vogang. Au vu du succès, il ne fallait pas discriminer les autres communes. Le 23 décembre 2011, elle dévoilait les douze communes restantes à couvrir : Notsé, Tabligbo, Badou, Bassar, Bafilo, Kantè, Niamtougou, Pagouda, Sotouboua, Tchamba, Amlamé et Lomé. Avant que l'Exécutif n'érige les 14 autres chefs-lieux de préfecture en communes urbaines à la fin 2011. Au total, 36 moniteurs y ont été déployés courant janvier 2012 pour collecter des informations relatives aux politiques communales, aux services publics délivrés par ces communes et aux actions des

acteurs non étatiques en partenariat avec les communes. Toujours sous la bénédiction financière de l'Institut National Démocratique pour les Affaires Internationales (NDI). Le rapport final du monitoring, validé dans un atelier à Notsé, a été partagé dans une rencontre de haut niveau ce 27 mars 2012 à Lomé. Il porte des enseignements pratiques : les ressources humaines, matérielles et financières dont disposent les communes sont insuffisantes pour planifier et mener à bien les politiques et actions communales ; le mécanisme de perception des taxes municipales et les prestations de services au niveau des communes doivent être améliorés pour permettre aux collectivités

Fin de la mission de la Commission Vérité Justice Réconciliation

Mgr Barrigah remet le rapport final avec des recommandations à Faure mardi prochain

Faure Gnassingbé aura finalement le rapport final de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) de Mgr Nicodème Barrigah. C'est ce qui



Mgr Nicodème Barrigah, Président de la CVJR

ressort d'un communiqué émanant de la CVJR dont pa-lunion.com en a copie.

« Conformément à son mandat, la CVJR a élaboré un Rapport final

qui rend compte de son agenda opérationnel, expose ses choix pour le programme national de réparation et fait des recommandations susceptibles de lutter contre l'impunité et de faciliter la réconciliation nationale. Ledit rapport sera remis au gouvernement mardi », peut-on lire dans le communiqué.

C'est le nouveau palais de la présidence togolaise qui servira de cadre à la cérémonie de remise de rapport.

La CVJR a clôturé depuis le 17 novembre ses audiences publiques, à huis clos et en privée. Au total, 508 dossiers ont été examinés par la CVJR sur divers cas de violences et violations des droits humains de 1958 à 2005, selon le bilan présenté à la presse le 24 novembre par Mgr Nicodème Barrigah, le président de la CVJR. Les 508 dossiers ont été présentés pendant 424 audiences publiques, 28 à huis clos, 51 en privé et 5 en vidéoconférence.

La CVJR a été installée le 29 mai 2009 par le numéro 1 togolais, Faure Gnassingbé

Elle doit au terme de sa mission, proposer des mesures susceptibles de favoriser le pardon et la Réconciliation.

partage des informations entre les services des impôts et les services municipaux de recouvrement des recettes est défailant ; le faible reversement aux communes des quotes-parts des impôts et des prélèvements sur les produits et jeux de hasard. Et, pour tout coiffer, la contestation de la légitimité des responsables municipaux par certains acteurs locaux qui évoquent leur statut d'autorités nommées. Lesquels responsables sont eux-mêmes lassés de porter le manteau d'agents nommés et parachutés de nulle part.

Aussi la CNSC, dans ses recommandations, n'oublie-t-elle personne. A la charge des délégations spéciales et de l'Union des communes du Togo, entre autres, faire un véritable diagnostic des ressources communales afin d'identifier toutes les sources de richesse des collectivités locales et leur mise en valeur pour un développement endogène et durable, recenser et mettre en place un fichier des contribuables, adopter des mesures incitatives pour amener les contribuables à mieux payer les différentes taxes et impôts, rendre régulièrement

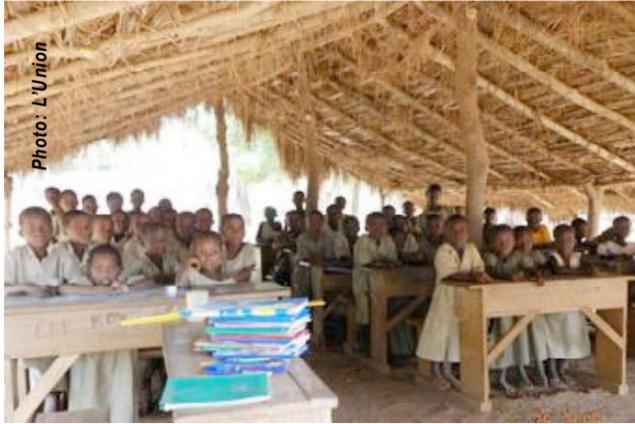
(suite à la page 4)

Dans le cadre du Projet de développement communautaire (PDC) Un nouveau don de 7 milliards Cfa pour 170 microprojets

Jean Afolabi

Pour la mise en œuvre du Projet de développement communautaire et de filets de sécurité sociale (PDCplus) au Togo, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé, le 22 mars dernier, un don d'un montant de 14 millions de dollars (soit environ 7 milliards de francs Cfa). Le nouveau projet, d'après un communiqué de la Banque, va accroître l'accès des communautés pauvres aux infrastructures socioéconomiques de base et aux filets de protection sociale. Le PDCplus va aider les autorités togolaises à renforcer les actions entreprises dans le cadre de l'actuel PDC financé par la Banque mondiale. Environ 170 microprojets d'infrastructures socioéconomiques seront menés pour aider les populations à accéder à de meilleurs services de santé, d'éducation, d'eau et d'assainissement, précise le communiqué. Les communautés recevront des ressources pour entreprendre ces projets et seront habilitées à prendre en charge leur propre développement.

«Les résultats satisfaisants obtenus dans le cadre de nos interventions précédentes dans le domaine du développement communautaire au Togo ont été déterminants pour la préparation de cette nouvelle opération qui va contribuer davantage à réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des plus pauvres», s'est réjoui à l'occasion Madani Tall, le directeur des opérations de la Banque pour le Togo. A mi-



Des écoles hangars qui disparaissent, peu à peu, grâce à l'actuel PDC

parcours, en février 2011, les acteurs n'avaient pas hésité d'affirmer que le programme avait «largement dépassé ses objectifs». Un total de 271 modules de classe construites et réhabilitées, instauration de cantines scolaires au profit d'environ 20.000 enfants, désenclavement de villages et de marchés par des pistes rurales, financement de centaines de groupements pour des activités génératrices de revenus... ou encore mise à disposition des agriculteurs de centaines de tonnes d'engrais et de semences pour l'amélioration de la sécurité alimentaire...

Le programme a démarré en 2008, avec pour objectif principal de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté au Togo. Il intervient principalement dans les zones rurales et finance les priorités de développement des communautés à la base. On cite environ 180 infrastructures communautaires réalisées, et 233 activités génératrices de revenus

créées. Le PDC a bénéficié d'un financement initial de 17,2 millions de dollars, puis des dons additionnels de 7 millions, puis de 8,4 millions de dollars (soit un total de 32,6 millions de dollars, soit environ 16,3 milliards de francs Cfa), entièrement sous forme de don.

Avec ce nouveau financement de la Banque, le Togo devra mettre également en place les éléments constitutifs pour la mise en place d'un système national de filets sociaux. A travers des travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre, tels que le reboisement et l'entretien des pistes de desserte, le projet offrira des emplois potentiels à 10.000 personnes, en mettant l'accent sur la jeunesse rurale. De plus, un programme pilote de transferts monétaires va cibler les enfants à risque de malnutrition ou déjà gravement sous-alimentés dans les régions de la Kara et des Savanes, où les taux de malnutrition sont les plus élevés dans le pays.

Besoins de liquidités sur le marché La Banque centrale injecte 45,7 milliards Cfa dans le circuit bancaire togolais

Dans le cadre de ses activités d'injection de liquidités à une semaine par pays, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 27 mars 2012, à l'injection de 45,700 milliards de francs Cfa dans le circuit bancaire du Togo, ceci par voie d'adjudication sur un total de 366,161 milliards de francs pour l'ensemble des huit pays de l'Union économique et monétaire ouest

africaine (Uemoa). Cette opération - qui a connu la participation de 28 établissements de crédit provenant de 7 places de l'Union -, arrive à échéance le 2 avril 2012. Elle était assortie d'un taux marginal de 3,2775% et d'un taux moyen pondéré de 3,3340%. Le taux minimum proposé était de 3,2775% et le taux maximum de 3,7000%.

De loin, les banques et établissements du Bénin se sont

adjudgés 143,000 milliards de francs, suivis de ceux du Burkina Faso avec 89,900 milliards. Après le Togo, les banques sénégalaises ont eu 32,161 milliards, celles du Niger 27,400 milliards de francs. Les banques du Mali n'ont pas participé à l'opération, tandis que celle de la Côte d'Ivoire ont eu 25,000 milliards et la Guinée-Bissau 3,000 milliards de francs.

Pour le développement industriel de la CEDEAO à l'horizon 2030

Les ministres signent à Lomé la mise en route du PICA0

*** A l'horizon 2030, transformer au moins 30% des matières premières, porter la production manufacturière à 20% du PIB et les échanges intra communautaires à 40%, et occuper 1% du marché mondial des produits manufacturés dans la région.**

Après 48 heures de conclave, dans la capitale togolaise, les ministres en charge de l'Industrie des 15 pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao) vont signer ce vendredi une déclaration finale «exhortant les banques et institutions régionales de financement du développement dans l'espace CEDEAO et les partenaires techniques et financiers à soutenir et financer la mise en œuvre de la PICA0». Tel est, entre autres, l'objectif d'un symposium régional sur la Politique industrielle commune en Afrique de l'ouest, démarré le 28 mars à Lomé. Adoptée le 2 juillet 2010 par les chefs d'Etat et de gouvernement de

la Cedeao, la Pica0 - Politique industrielle commune de l'Afrique de l'ouest - a été élaborée de manière participative, associant les secteurs public et privé, et la société civile de la communauté. Mais avec ce handicap que la chose est peu connue, peu vulgarisée notamment auprès des acteurs régionaux et les partenaires techniques et financiers. D'où le symposium de Lomé.

Les participants ont ainsi planché sur les stratégies pour la facilité d'accès des produits manufacturés de la communauté aux marchés régional et international, sur le rôle du secteur informel dans la stratégie de développement industriel de la région, sur le tarif extérieur commun et zone de libre échange, sur

l'approche qualité, sur l'agri business et l'initiative agro business entre autres. On y a également réfléchi sur la création d'un Code commun d'investissement régional.

Les objectifs généraux de la Pica0 consistent, d'une part, à l'accélération de l'industrialisation de la région, en soutenant la transformation industrielle endogène des matières premières locales, le développement et la diversification des capacités productives industrielles et, d'autre part, au renforcement de l'intégration régionale et des exportations de biens manufacturés. Plus spécifiquement, il s'agit, d'après la Commission de la Cedeao, de diversifier et élargir la base de la production industrielle de la région, en portant progressivement le taux de transformation des matières premières locales à en moyenne 30% en 2030, par le soutien à la création de nouvelles capacités industrielles de production, au développement et à la mise à niveau de celles existantes. Il s'agit d'augmenter progressivement la contribution de la production manufacturière dans le Produit intérieur brut (Pib) régionale de la moyenne actuelle de 6 à 7% à une moyenne de plus de 20% en 2030. Il s'agit d'accroître progressivement les échanges intra communautaires en Afrique de l'ouest à 40% en 2030, avec une part de 50% de ces échanges portée par les biens manufacturés de la région, notamment dans le domaine de l'énergie. Il s'agit enfin d'accroître progressivement le taux d'exportation sur le marché mondial des produits manufacturés de l'Afrique de l'ouest de 0,1% actuellement à 1% en 2030 par le renforcement et le développement des compétences, de la compétitivité de l'industrie et des infrastructures qualité (normalisation, accréditation et certification, d'information, de communication et de transport notamment).

Politiques et actions publiques au plan local

La CNSC diagnostique les freins au développement des communes togolaises

(suite de la page 3)

compte aux populations des actions entreprises, renforcer les capacités des municipalités en décentralisation et gouvernance locale, recentrer les actions sur les besoins réels des populations en santé, éducation, eau, etc., et informatiser les fichiers d'état civil pour les rendre plus fiables.

Le Gouvernement, lui, devra définir clairement les attributions des préfets et des maires afin d'éviter des conflits de compétence et d'intérêt (un sujet récurrent), augmenter les subventions aux collectivités locales sur la base d'un plan de développement local, rendre opérationnel le Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT), harmoniser et communiquer davantage sur le régime fiscal applicable sur le territoire communal, organiser en 2012 les élections locales et planifier le transfert progressif de compétences et de ressources de l'Etat vers les communes pour plus de légitimité et d'actions en vue

d'une contribution forte et durable à la croissance nationale.

Quant à la société civile, elle doit sensibiliser et mobiliser les populations à participer à la gestion de la chose publique et contribuer au développement de la commune, encourager la collaboration entre les acteurs de développement local, accompagner qualitativement le processus de décentralisation à travers des actions accrues de plaidoyer, de lobbying pour des élections locales réussies et le transfert effectif de compétences et de ressources de l'Etat vers les communes. Dans ce lot, les citoyens ont à adopter des comportements citoyens dans le respect des biens et infrastructures publics dans les communes, et à s'impliquer activement dans la gouvernance locale.

Rien ne se faisant sans financement, les partenaires techniques et financiers ne doivent se laisser d'appuyer la société civile à accompagner la gouvernance locale, appuyer les études et recherches visant à produire des

connaissances utiles au développement local, appuyer les actions de renforcement de capacités des acteurs de développement local. Bref, porter le processus de décentralisation en cours.

Et pour cause, les communes ne se portent pas bien. Les recettes communales -fiscales (taxe professionnelle, taxes foncières, taxe d'habitation...), prestations de services, produits de patrimoine et des activités, taxes et redevances relatives aux services d'hygiène et de salubrité publique et aux pompes funèbres, dotations de l'Etat et divers - ne sont recouvrées qu'à une moyenne de 70%. Motif pris de ce que les contribuables, en plus de l'ignorance, disent ne pas ressentir les prestations des communes dans leur vécu quotidien. Avec la précision que le monitoring a concerné le seul exercice budgétaire 2011. Il est évident que ce taux est largement bas si l'estimation est faite sur plusieurs années. La plupart des communes

scrutées ont alloué moins de 20% de leur budget aux dépenses d'investissement. Moins de 5% en prenant les données sur 5 ans. Presque tout le budget au fonctionnement. La majorité des communes est dépourvue de plan et de programme d'aménagement et de développement du territoire communal. Si parfois les communes sont consultées sur les orientations, programmes et projets nationaux, régionaux et préfectoraux, celles-ci ne disposent pas de ressources humaines qualifiées (ingénieurs ou techniciens génie civil capables de fournir des informations utiles). Des salaires étant en dessous du SMIG. Seule la gestion du domaine communal est effective, mais avec des moyens dérisoires et sans un plan directeur.

En urbanisme et habitat, même si des efforts sont faits par les communes en matière de réalisation des opérations de lotissement, de délivrance du permis de construire et des autorisations d'occupation du domaine public, il est à signaler que,

à part des communes comme Lomé, Amlamé, Sotouboua... où la majorité des rues portent des adresses, rien n'est fait dans les autres communes en ce qui concerne l'adressage des voies. La politique d'habitat n'a pas été concédée ni déléguée aux communes.

Les limites existentielles des communes et les freins à leur développement s'étendent à bien d'autres domaines : énergie, infrastructures, transport, environnement, sports, loisirs, tourisme. Il urge donc que l'Autorité gouvernementale y réfléchisse pour que les élections locales ne riment juste à un changement de personnes. Il faut bousculer les pratiques et la méthode de gouvernance. En rappel, la loi du 13 mars 2007 sur la décentralisation donne des prérogatives aux communes. Seulement, l'absence d'élections locales ne favorise pas le transfert effectif de compétences et de ressources subséquentes.

Médias/ La presse italienne salue la prouesse du Milan AC

Pour la première fois de la saison, le FC Barcelone est resté muet hier soir en Ligue des Champions. La faute à un Milan AC inspiré défensivement autour d'un Cristian Abbiati solide, usant de toutes les ruses et de tous les moyens pour empêcher les Blaugrana de trouver le chemin des filets. La faute aussi à un ou deux penaltys, généreusement oubliés (16e sur Alexis Sanchez, 78e sur Carles Puyol). Mais la presse italienne préfère ne pas trop s'attarder sur ce pan de la soirée pour féliciter comme il se doit les Rossoneri.

«Milan, bravissimo !», lance le Corriere dello Sport, heureux que «Messi n'ait pas marqué» et soulignant que «les Milanais auraient eux pu» le faire. La Gazzetta dello Sport elle est soulagée : «Milan est vivant», regrettant toutefois les deux occasions «mangées par Robinho et Ibra». La Stampa salue aussi le travail des Lombards qui ont su «étouffer le talent de Messi». Même son de cloche pour la Repubblica, qui salive avant le match retour dans lequel «tout restera à faire entre les deux formations», et pour le Corriere della Sera, qui souligne «le cœur et la science du catenaccio» des partenaires de Philippe Mexès.

Seul Tuttosport se veut plutôt déçu par la physionomie de la rencontre durant laquelle il y a eu «trop de tactique» et «peu de frissons». Massimiliano Allegri, le coach du Milan AC, se contentera volontiers de la performance de ses hommes.

Tottenham /Emmanuel Adebayor transféré ?

Prêté pour une saison par Manchester City à Tottenham, Emmanuel Adebayor pourrait rester définitivement chez les Spurs. Les deux clubs auraient entamé des discussions dans ce sens.

Selon le quotidien anglais, Daily Mail, Manchester City et Tottenham auraient entamé des discussions pour le transfert définitif d'Emmanuel Adebayor vers les Spurs. Ces derniers seraient prêts à proposer au joueur un salaire de 120.000 euros par semaine avec des primes liées aux résultats de l'équipe.

Toutefois, l'international togolais encore sous contrat pendant deux saisons à Manchester City, acceptera-t-il cette baisse de salaire de presque 50 % par rapport à ce qu'il gagne chez les Citizens à savoir 202.000 euros par semaine ?

Dans le cas où Tottenham ne parviendrait pas à faire signer définitivement l'ancien joueur d'Arsenal, les dirigeants des Spurs ont une autre piste : celle de Loïc Rémy, l'attaquant de l'OM.

TAEKWONDO/ EQUIPE NATIONALE

Maître Tadou : "Les techniques du taekwondo, il faut beaucoup d'années pour les maîtriser"

L'Ivoirien Maître Attada Tadou ceinture noire 6e dan WTF, a encadré du 19 au 29 mars dernier à Lomé l'équipe nationale de taekwondo en préparatif pour les prochains mondiaux francophones en Côte d'Ivoire. A l'issue de ce stage, l'expert ivoirien a bien voulu se confier à notre rédaction.

Vous aviez encadré durant une dizaine de jours la sélection nationale togolaise, pouvez-vous avoir une idée sur ce qui a été fait au cours de cette période ?

Dans le cadre de la vulgarisation du taekwondo togolais, le président de la fédération a voulu un taekwondo fort et un taekwondo compétitif. Et c'est dans cet objectif de redynamisation du taekwondo togolais que nous sommes venus à Lomé.

Comment aviez-vous jugé le niveau des athlètes avant ce stage ?

Le niveau n'était pas bon parce que sur le plan sous-régional, le Togo ne fait pas de résultats. A partir du moment où il ne fait pas de résultats cela veut dire que quelque part il y a des problèmes. Et c'est ces problèmes que nous sommes venus détecter et trouver les remèdes. Les remèdes ainsi trouvés, bientôt avec la politique du président Klutssè, nous aurons un taekwondo togolais fort et un taekwondo togolais gagnant et qui va gagner beaucoup.

Et comment les aviez-vous trouvés à la fin de la formation ?

Formidable, ils aiment l'entraîne-



Me Attada Tadou en démonstration devant les stagiaires

ment. Nous sommes satisfaits parce que nous avons abattu un gros travail en si peu de temps. Les athlètes ont assimilé les techniques qu'on leur a apprises et nous pourrions dire que les choses vont bon train. Au point de vue discipline, ils sont très bons et ils sont même à la hauteur des autres. Mais quand vous n'avez pas des échanges avec les autres vous ne pouvez voir l'étendu du travail. Le taekwondo est une

science et chaque jour qui passe il y a de l'imagination des gens qui sont très intelligents qui veulent contourner les règles et les techniques changent. Pour cela il faut beaucoup d'entraînements, et j'ai trouvé les Togolais formidables en cela.

En conclusion, le bilan est-il positif ?

Ces jours passés avec eux, vous aurez les résultats avec la rencontre amicale face au Bénin. Ils auront

l'occasion de démontrer ce qu'ils ont appris mais aussi il ne faut pas les juger systématiquement par rapport au Bénin. Parce qu'il y a une transition qui va se faire entre ce qu'ils avaient l'habitude de faire et ce qu'ils ont appris. Il va falloir leur donner du temps pour qu'ils maîtrisent. Les techniques du taekwondo, il faut beaucoup d'années pour les maîtriser.



Togotelecom

COMMUNIQUE

TOGO TELECOM INFORME SON IMABLE CLIENTELE QUE L'ESPACE TELECOM ANANI SANTOS DEVIENT « L'ESPACE TELECOM PLACE DE L'INDEPENDANCE » ET EST TRANSFERE AU QUARTIER ADMINISTRATIF.

IL SE SITUE NON LOIN DE L'ENTREE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DU 2 FEVRIER, CÔTE DROIT.

TOGO TELECOM S'EXCUSE D'AVANCE POUR LES DESAGREMENTS EVENTUELS DE CE TRANSFERT.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, APPELEZ LE 112.

LA DIRECTION GENERALE



REPUBLIQUE TOGOLAISE
 MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
 (TOGO TELECOM)

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATIONS D'INTERET EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET OU D'UN CONSULTANT INDEPENDANT
 POUR L'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITE ANALYTIQUE DE TYPE ABC**

N°0027/TGT/DG/DML/PRMP du 26 Mars 2012

1. La Société des Télécommunications du Togo a inscrit au titre de son budget 2012 des fonds afin de financer le recrutement d'un cabinet ou d'un consultant indépendant de renommée internationale pour l'assistance à la mise en place d'une comptabilité analytique de type ABC.

2. Les prestations à fournir sont résumées en deux phases comme suit :

➡ **PHASE N°1 : Assistance à la mise en œuvre du système :**

- concevoir des spécifications techniques de la comptabilité analytique;
- analyser la structure de l'entreprise et faire des recommandations par rapport au système à mettre en place;
- améliorer et formaliser les processus et activités existants;
- définir une ossature analytique structurée en plusieurs axes analytiques tels que : les centres analytiques, les régions, les activités, les produits et services etc.;
- définir le périmètre des charges à retraiter pour chacun de ces axes analytiques;
- définir les critères d'imputation des ressources aux coûts;
- préciser la structure générale de déversement des coûts sur les objets de coûts etc.;
- définir les éléments d'une bibliothèque (référentiel) d'indicateurs (une fiche par indicateur reprenant ses éléments constitutifs);
- fournir des propositions d'outils de pilotage associés à la matrice analytique en s'appuyant sur une cartographie des activités, des données de gestion disponibles afin de permettre la production de restitutions synthétiques sous formes de tableaux de bord et/ou de graphiques destinés à renforcer le pilotage budgétaire et opérationnel de TOGO TELECOM;
- un système de mesure et de suivi des résultats analytiques;
- préparer le démarrage de la deuxième phase des travaux en élaborant et en rédigeant le cahier des spécifications techniques et fonctionnelles du projet, dans la perspective d'un appel d'offres d'acquisition d'un logiciel adapté et des prestations associées (paramétrage, déploiement et formation).

➡ **PHASE N°2 : Suivi de l'implémentation du système :**

- assister au déploiement, au paramétrage, aux tests du système et à la formation pour une mise en œuvre de l'outil;
- présenter un rapport d'exécution de chaque étape.

3. La Société TOGO TELECOM par le présent avis, invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

4. La durée de la mission est de : six (06) mois.

5. Les personnes intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues dans des structures de Télécommunications, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel notamment les curriculum vitae du personnel, les durées d'exécution etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les candidats devront produire les pièces administratives suivantes :

- **celles qui sont exigées pour les consultants ou bureaux d'études nationaux :** la carte d'opérateur économique en cours de validité ; l'attestation d'immatriculation au registre du commerce ; le quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ; l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ; l'attestation de la CNSS datant de moins de trois (03) mois ; l'attestation de l'ITLS datant de moins de trois (03) mois;
- **celles qui sont exigées pour les consultants ou bureaux d'études internationaux :** l'attestation d'immatriculation au registre du commerce et l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois.

7. Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans le **code des marchés publics et délégation de service public du Togo**.

8. Les consultants seront sélectionnés sur la base de la « qualification et le coût ».

9. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et tous les jours ouvrables aux heures suivantes : **de 8 heures à 11 h30 et de 15 h à 16 h 30 (heures locales) :**

Attention de : Manfeidjeou BANEZI, Personne Responsable des Marchés de TOGO TELECOM

Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO

Numéro de téléphone : +228 22 21 44 01/22 53 44 01/22 34 13 69

Numéro de télécopie : +228 22 21 03 73

Adresse électronique : mbanezi@togotel.net.tg

10. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées ou expédiées en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, à l'adresse ci-dessous avec la mention :

"MANIFESTATIONS D'INTERET EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITE ANALYTIQUE DE TYPE ABC"

au plus tard le 25 avril 2012 à 9H00 TU ;

à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM

Sise à la Place de la Réconciliation au quartier Atchanté, au secrétariat administratif de TOGO TELECOM, rez-de-chaussée porte 12, B.P : 333 Lomé (Togo)

Tél. +228 22 53 44 01/22 21 44 01.

11. L'ouverture des plis aura lieu le même jour dans la salle de réunion du rez de chaussée de la Direction Générale de TOGO TELECOM sise à la **Place de la Réconciliation au quartier Atchanté. Heure : 9H 30 TU.**

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Cabinet ou Bureau d'études n'implique aucune obligation de la part de TOGO TELECOM de l'inclure sur la liste restreinte.

LA DIRECTION GENERALE

Inauguration de siège

Togo Télécom change son espace «Anani Santos» en «Place de l'Indépendance»

L'Espace télécom Anani Santos devient l'Espace «Place de l'Indépendance» et est transféré au quartier administratif. Le nouveau joyau inauguré dans l'après midi du jeudi, se situe non loin de l'entrée principale de l'Hotel du 2 Février, coté ouest.

C'est une œuvre architecturale moderne composée de deux parkings dont l'un est réservé spécialement à la clientèle qui a été inauguré ce 29 mars 2012. L'intérieur est subdivisé en trois blocs principaux à savoir : la zone de dégustation Internet qui permet désormais aux visiteurs d'essayer l'Internet avant de l'acheter ; la zone de vente qui offre une vue assez spéciale facilitant un échange dynamique et interactif entre le commercial et son client ; la zone de règlement des factures qui offre une assez grande discrétion.

Il faut également noter que la zone d'attente et son mobilier, les luminaires et la décoration sont autant d'éléments qui viennent augmenter le charme de ce nouvel Espace Télécom.

Selon les explications de Mme Tanta MIDAANGA, Directrice Commerciale de Togo Telecom, au fil des années, l'accroissement du taux de fréquentation a rendu l'Espace télécom Anani Santos exigu et d'accès difficile aux clients. La nécessité de leur offrir un point de vente plus confortable s'est alors imposée. C'est ce qui justifie ce transfert.



Vue de la façade de l'Agence TOGOTELECOM Place de l'Indépendance

Par ailleurs, Mme Tanta MIDAANGA a saisi l'occasion pour rappeler les multiples promotions commerciales faites chaque année par Togo Telecom. Les prix d'accès au téléphone filaire et à Helim, l'Internet haut débit, ont été harmonisés à 23 600 FCFA en aout 2010.

De plus, avec le lancement de l'offre M'FRI en juin 2011, Togo Telecom a opéré une diminution de près de 80% sur les forfaits Helim et une baisse du prix de la minute de communication voix au sein de l'offre jusqu'à 16FCFA.

Dans la même foulée, le 1er octobre 2011, le taux de réduction sur les tarifs internet ont été de

près de 40% pour les entreprises et de 58% pour le grand public.

Rappelons que Togo Telecom compte à ce jour huit (08) points de vente à Lomé y compris celui de la Place de l'Indépendance nouvellement inauguré.

Togo Télécom est classée dans le top 500 des plus grandes entreprises africaines. Son chiffre d'affaire est passé de 35 milliards de F CFA à 60 milliards de F CFA entre 2005 et 2009. Le bénéfice a, quant à lui, bondi de 500 millions de F CFA à 9,8 milliards de F CFA dans la même période. Des performances que la société doit à une politique managériale moderne et efficace.

Transport/Les accidents de circulation à Kpalimé

Les causes viennent aussi des pousse-pousse

Etonam Sossou

Difficile de circuler à Kpalimé sans croiser un pousse-pousse, ils sont partout. Ces charrettes à bras sont très sollicitées pour le transport de divers produits.

Considérées comme le moyen de transport de marchandises le moins cher et capable de se faufiler partout, ces charrettes à traction humaine s'avèrent cependant de plus en plus dangereuses dans la circulation. Elles sont à l'origine de nombreux accidents. Du coup, elles font peur aux autres usagers de la circulation. Ce ne sont pas les habitués du grand marché ou du nouveau marché qui vous diront le contraire. En ces endroits, les charretiers font presque la loi. Kouami Agbényo est originaire de Kpélé Govié. Arrivé il y a sept ans à Kpalimé, il n'a pas deux métiers. Il loue un pousse-pousse à 150 Fcfa la journée et sillonne la ville. Il habite Totouagni avec sa femme et son enfant. Nous l'avons rencontré devant l'hôtel de ville. Il transportait les marchandises d'une revendeuse de riz jusqu'au Collège d'Enseignement Générale de Nyivémé. Il fait ce trajet tous les jours pour gagner 500 Fcfa.

Beaucoup de risques

Kouami peut rentrer à la maison avec au moins 1000 Fcfa par jour, mais dès fois au péril de sa vie. Il est tout le temps en altercation avec les conducteurs de véhicules ou d'engin à deux roues à cause de son imprudence. Il ya très longtemps, il se rappelle avoir provoqué un accident entre l'église évangélique presbytérienne et le centre hospitalier régional dans lequel il a échappé de justesse. «Ce jour là, raconte-t-il, je déposais les plats d'une gargotière. J'ai accroché un motocycliste à quelques kilomètres de l'Eglise.



C'était aux environs de 11 heures. Heureusement, il y eu plus de peur que de mal. Je m'en suis sorti avec des égratignures. Le motocycliste n'a pas été blessé. Mais, son engin a été endommagé ».

A 32 ans, le natif de Kpélé Govié ne compte pas pour le moment abandonner son pousse-pousse, malgré les nombreux risques auxquels ils s'exposent chaque jour dans la circulation. Dodji Amégah est aussi un charretier infatigable. Ce jeune de 22 ans est venu de Danyi. Le goût de l'aventure et la misère de sa famille l'ont poussé à quitter très tôt l'école. Le jeune Dodji est arrivé à Kpalimé pour, dit-il, faire fortune et changer peut-être les conditions de vie de ses parents. Il fait ses débuts de vie citadine à côté d'autres jeunes qui avaient élu domicile au grand marché de la ville. Plus tard, l'un de ses compagnons l'a aidé à louer le pousse-pousse d'un commerçant. Depuis, le jeune Dodji ne fait que pousser. Il transporte très souvent des marchandises. Le jour où nous l'avons rencontré, sa charrette était bourrée de cartons de savon en poudre et des cartons de lait d'un commerçant. Le pousse-pousse pesait lourd et Dodji suait de tout son corps sous un soleil de plomb. Il était très remonté contre un chauffeur qui avait foncé sur lui avant de freiner in extremis. Dodji a essuyé une grosse frayeur. «Les taxis et les zémidjans ne nous

cèdent pas le passage. C'est pourquoi il y a des accidents », explique-t-il.

Pour se protéger...

Harcelés par les conducteurs de véhicules et de motos, les charretiers n'hésitent pas à leur donner un coup de manche pour pouvoir se protéger. Les charretiers se plaignent aussi de certains agents des forces de l'ordre qui sont de vrais racketteurs. «Les agents de la mairie saisissent nos charrettes soi-disant que nous sommes en infraction. Il faut payer parfois 1000 Fcfa pour les récupérer » soutient le jeune Dodji. Le charretier Barry a lui aussi très souvent eu maille à partir avec les policiers de la circulation. Sa charrette a été plusieurs fois saisie à cause de son comportement dans la circulation. Nous l'avons repéré dans un gros embouteillage au nouveau marché de Kpalimé. Il tentait de slalomer entre les véhicules. Il a dû patienter pendant plusieurs minutes avant de poursuivre son chemin. Les charretiers ne sont pas non plus sans reproche. Beaucoup de conducteurs de véhicules ou de moto pensent que de nombreux accidents de la circulation sont aujourd'hui dus au comportement des charretiers.

COMMUNIQUÉ DU NDI

RECOMMANDATIONS DES PARTIS POLITIQUES SIGNATAIRES DU CODE DE BONNE CONDUITE

(Relatives aux élections législatives et locales)

Les partis politiques engagés dans le processus du Code de Bonne Conduite (CAR, CPP, ALLIANCE, LE NID, MCD, MRC, OBUTS, PDP, PRR, PSR, RPT, UFC) signé le 10 mars 2011 sous la facilitation du **National Democratic Institut (NDI)** ; après réflexions sur les réformes urgentes à opérer pour des élections transparentes et apaisées, recommandent à l'endroit :

1. du Gouvernement

- de fixer l'opinion nationale et internationale, au plus tard le 27 avril 2012, sur l'agenda des élections locales prévues cette année ;
- de procéder, conformément aux dispositions constitutionnelles et à l'APG, à la mise en place d'une nouvelle CENI ;
- de créer un climat propice à la réussite du dialogue inclusif ;
- de procéder à un nouveau découpage électoral et administratif sur la base du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat en impliquant les partis politiques.

2. des partis politiques

- de s'approprier le Code de Bonne Conduite (CBC) et d'intensifier sa vulgarisation ;
- de procéder à la formation citoyenne de leurs militants et sympathisants ;
- d'inciter leurs militants et sympathisants à s'inscrire sur les listes électorales ;
- de faire du dialogue le moyen privilégié de résolution des crises et des contentieux ;
- de participer à la mise en place du fichier électoral ;
- de respecter les règles du jeu électoral consensuellement établies.

Fait à Lomé, le 23 mars 2012

Les partis signataires du Code de Bonne Conduite

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1105 DE LOTO BENZ DU 21 MARS 2012

Merci de prendre part avec nous à ce tirage de Loto Benz qui porte ce mercredi 28 Mars 2012, le N°1106.

Lors du tirage de mercredi dernier, la LONATO a dénombré des gros lots à KPALIME et à LOME.

En effet, à KPALIME nous avons enregistré auprès de 'o'pérateur 7206 un gros lot de 1.000.000F CFA.

A LOME, c'est un lot de 500.000F CFA et gros lot de 2.000.000F CFA qui ont été emportés respectivement auprès des opérateurs 8500 et 8126.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1106 de LOTO BENZ du mercredi 28 Mars 2012

Numéro de base

17

61

88

77

62



Moov, 1^{er} opérateur mobile certifié ISO 9001.

**Vous êtes entre
de bonnes mains.**



Au Togo, Moov est le 1^{er} Opérateur de téléphonie mobile certifié ISO 9001 : 2008 pour l'ensemble de ses activités. Cette distinction internationale de qualité attribuée à Moov couronne deux années de travail assidu à vous offrir le meilleur de la téléphonie mobile.

Cette certification garantit à tous nos abonnés particuliers et entreprises un service fiable et irréprochable basé sur quatre piliers :

- Un réseau de qualité internationale pour garantir des communications fluides, ainsi qu'une large couverture du territoire ;
- Des offres innovantes et adaptées à toutes les cibles : jeunes, adultes, communautés, entreprises, etc. ;
- La prise en compte totale de vos sollicitations et suggestions à travers un service client dédié ;
- Un large réseau de distribution pour garantir la disponibilité et l'accessibilité de nos produits et services.

C'est la somme de toutes ces dispositions qui fait de Moov le seul opérateur de téléphonie mobile certifié ISO 9001 : 2008 vous donnant la certitude d'être entre de bonnes mains.

Service client : 777 (appel gratuit) www.moov.tg

